

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 471

AVIS est par la présente donné,

QUE le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire du 4 octobre 2021, a adopté le Règlement numéro 471 relatif à la prévention des incendies de la Ville d'Otterburn Park.

QUE l'objet de ce Règlement est de remplacer le règlement numéro 448 portant sur l'implantation du Service de sécurité incendie et de sauvetage de la Ville d'Otterburn Park et abrogeant les règlements 394, 394-1 et 409 et le règlement numéro 449 portant sur la sécurité incendie de la Ville d'Otterburn Park afin d'adopter un nouveau règlement en matière de sécurité incendie et d'établir les pouvoirs pour assurer la protection des personnes, des biens et contre les incendies de toute nature.

QUE ce Règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation du Règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 5 OCTOBRE 2021

Me Julie Waite, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site internet de la Ville dès le 5 octobre 2021 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.



Me Julie Waite, greffière